

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESORMEAUX (excusé).

Mme Katy BAZIN a été désignée secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Nouvelle demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025 - Pour le projet de réaménagement de l'agglomération du lieu-dit "Le Boulay" : mise en sécurité routière et piétonne de l'accès principal au centre bourg de Mouzeil (tranches optionnelles 1 et 2 : route du Pont et rue de la Libération)

M. Stéphane PIVETEAU, Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération (n° 20260203-03) a été prise par le précédent Conseil Municipal, le 2 mars 2026 afin de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025 pour le projet de pérennisation de l'aménagement de sécurisation des flux de circulation et des accès piétons de la voirie RD38 dans l'agglomération du lieu-dit de La Cottinière ».

En effet, le Département peut participer au financement d'opérations liées à la circulation routière, en application des articles R.2334-10 et suivants du code général des collectivités territoriales. Parmi les opérations visées par ces dispositions réglementaires, figurent notamment les aménagements et équipements visant à « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Cependant, le dossier déposé a été refusé pour cause de démarrage des travaux avant le début de l'année 2026. Dans la réponse négative reçue, il a été indiqué que si un nouveau projet d'aménagement en matière de sécurité routière venait à être envisagé au sein de la commune, il était encore possible de déposer un dossier. Il a même été précisé qu'un délai supplémentaire pourrait alors être accordé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que le projet de réaménagement de l'agglomération du lieu-dit "Le Boulay" : mise en sécurité routière et piétonne de l'accès principal au centre bourg de Mouzeil (tranches optionnelles 1 et 2 : route du Pont et rue de la Libération), fasse l'objet d'une nouvelle demande de subvention pour cette année 2026, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.

Les travaux attribués à l'entreprise LANDAIS par la commune et en cours de finalisation, ont été notifiés pour un montant total de 348 866,15 € HT (265 058,51 € HT pour la route du Pont et 83 807,64 € HT pour la rue de la Libération).



Monsieur le Maire propose donc de solliciter la participation du Département, dans le cadre de la répartition des amendes de police 2025, pour le financement de cette réalisation.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** la participation du Conseil départemental pour le financement de cette opération, pour laquelle le recrutement de la maîtrise d'œuvre est en cours, dans le cadre de la répartition des amendes de police 2025 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de constituer le dossier nécessaire à l'instruction de cette demande par les services du Département.

Publié le 19/05/2026

La secrétaire de séance,
Katy BAZIN

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

